

Décision CODEP-DIS-2019-029911 du 8 juillet 2019 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

relative à la nomination des membres du Comité d'Analyse des nouvelles techniques et Pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-48 et R. 1333-50;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 20 ;

Vu la décision n°026903 du 8 juillet 2019 relative à la constitution du Comité d'analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »,

Décide:

Article 1er

Sont nommés membre du comité d'analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dénommé CANPRI, pour une période de 2 ans :

-	Madame	BOLOT	Claire
-	Monsieur	CHATEIL	Jean-François
-	Monsieur	COQUEL	Philippe
-	Monsieur	DE OLIVEIRA	Aurélien
-	Monsieur	DABLI	Djamel
-	Madame	DOYEUX	Kaya
-	Monsieur	DUCOU LE POINTE	Hubert
-	Monsieur	FARMAN	Bardia
-	Monsieur	GARRIGUE	Philippe
-	Monsieur	GERVAIS	Philippe
_	Monsieur	HUGLO	Damien

-	Monsieur	LAPEYRE	Michel
-	Monsieur	LISBONA	Albert
-	Monsieur	MARCHESI	Vincent
-	Madame R	OUSSEAU	Julia

- Monsieur VUILLEZ Jean-Philippe

Article 3

La présente décision entre en vigueur à compter du 12 juillet 2019.

Article 4

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Olivier GUPTA